



Salariés repris par une autre société

Par **LaBelette**, le **20/08/2011** à **22:44**

bonsoir,

Je travaille en tant qu'agent d'entretien dans un établissement scolaire d'institution catholique, qui envisage de prendre une société de nettoyage qui elle, nous prendrait en charge.

J'aimerais savoir un peu comment cela se passe, si l'on perd ou gagne des avantages, ce que l'on doit accepter et ce que l'on est en droit de refuser.

A savoir : je n'ai pas signé de contrat de travail, ça fait deux ans que je suis là et je ne travaille que 19 h par semaine.

j'ai une collègue dont c'est le même cas, mais ça fait 30 ans qu'elle est là et travaille un peu plus que moi, mais pas à temps plein non plus.

la convention collective vient de changer, est-ce lié ?

Si quelqu'un qui a vécu cette "aventure" pouvait me dire ? ou même tout simplement quelqu'un qui connaît les lois sur la question.

D'avance merci,
cordialement,

Par **P.M.**, le **21/08/2011** à **09:32**

Bonjour,

C'est pratiquement impossible de vous répondre sans savoir concrètement et dans le détail ce qui va vous être proposé, en tout cas, l'employeur actuel est dans l'illégalité puisqu'un contrat de travail à temps partiel est obligatoirement écrit...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale...

Par **LaBelette**, le **21/08/2011** à **09:55**

bonjour,

merci infiniment.

Puis-je demander à avoir ce contrat de travail maintenant ? après 2 ans ? (j'entame ma troisième année scolaire).

j'ai deux collègues qui n'ont jamais signé de contrat de travail et une, ça fait 30 ans qu'elle est

dans la boîte et à temps partiel aussi.

Par **P.M.**, le **21/08/2011** à **10:18**

De toute façon, si vous acceptiez d'être embauchée par cette entreprise, il faudrait bien que ce soit en connaissance et d'ailleurs vous pourriez demander que votre ancienneté soit reprise et qu'il n'y ait pas de période d'essai...

Par **LaBelette**, le **21/08/2011** à **10:40**

pour l'instant rien n'est fait, ce n'est que du "pour parler", mon employeur va se renseigner et nous a dit qu'il essaierait au max de nous faire garder nos avantages... le fera-t-il ? quand j'en saurai un peu plus, je reviendrai en parler.

Encore merci de votre intérêt et bon dimanche.